

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 mars 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES PARIS COLLECTIFS

LA SOCIÉTÉ DES PARIS SPORTIFS

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Monsieur le Président, j'ai toujours cru que le gouvernement préférerait les compromis à l'arrogance et à la tromperie. Hier, j'ai posé une question au ministre à propos des loteries et de l'entente conclue en 1971 selon laquelle les provinces donnent 35 millions de dollars au gouvernement fédéral sans qu'il ait à remuer le petit doigt. Et le ministre vient nous dire de but en blanc que ces revenus auraient pu s'élever à 100 ou 200 millions.

Il existe un dicton qui dit: «Un tiens de 35 millions vaut mieux que deux tu l'auras de 100 millions». Le gouvernement n'en a pas autant. Il dépense 12 à 15 millions pour organiser une nouvelle loterie et le ministre nous dit qu'il n'a pas le temps de rencontrer ses homologues provinciaux, ces gens avec lesquels il pourrait s'entendre pour réduire les dépenses qu'il se prépare à engager.

Je suis très déçu. Et par-dessus le marché, on va perdre une concession de baseball en Colombie-Britannique. Attendez que les citoyens de cette province vous réglent votre compte. Vous ne perdez rien pour attendre.

M. le Président: Le temps de parole du député est expiré.

* * *

[Français]

LE SERVICE EXTÉRIEUR

HOMMAGE À L'AMBASSADEUR HECTOR ALLARD

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, chaque jour des centaines d'individus dans les ambassades, les consulats et les hauts-commissariats canadiens sont appelés à défendre et à protéger les intérêts du Canada à l'étranger. Ces individus ont mérité pour le Canada une très haute distinction sur tous les continents. L'intelligence et le sens du devoir que nous retrouvons chez les membres de notre communauté diplomatique ont contribué énormément à l'évolution du Canada sur la scène internationale. Cette distinction maintenant solidement enracinée dans nos relations internationales remonte aux origines de nos politiques diplomatiques.

Je veux m'arrêter ici pour souligner le rôle qu'avait pu jouer le premier ambassadeur du Canada au Mexique. Grâce à ses efforts, nos deux pays ont pu se rapprocher davantage durant la durée de son mandat. Il a pu faire autant dans les postes qu'il occupait par la suite à Cuba, dans la République Dominicaine, à Haïti et enfin au Danemark.

L'ambassadeur canadien de l'époque s'est sûrement distingué par son patriotisme, son dévouement et sa fierté nationale. Je suis fier d'annoncer qu'il s'agissait d'un Manitobain de descendance métisse, d'un grand Canadien loyal qui s'est dévoué au service de tous ses concitoyens jusqu'à sa retraite en 1968. Je demande à cette Chambre de rendre hommage à l'ambassadeur Hector Allard...

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

[Traduction]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'AMBIGUÏTÉ DES PANNEAUX INDIQUANT LA LIMITE DE
VITESSE SUR LA PROMENADE DE L'OUEST

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur le Président, on m'a signalé qu'un ancien combattant avait récemment été emprisonné en Alberta parce qu'il n'avait pas compris que les limites de vitesse étaient indiquées en mesures métriques et qu'il avait excédé la limite.

Peu après, un homme d'Ottawa a eu gain de cause au tribunal où il avait contesté une amende de \$205 et six points de démérite pour avoir excédé la limite de vitesse indiquée en milles à l'heure sur la promenade de l'Ouest qui est réglementée par le gouvernement fédéral.

La loi sur la Capitale nationale stipule les limites de vitesse sur les chemins entretenus par le gouvernement fédéral. Le panneau indique «60». Cet homme savait probablement qu'il enfreignait la loi en excédant la limite de vitesse permise. Mais à cause de l'ambiguïté des panneaux dont il s'est servi comme échappatoire à la loi, il a plaidé et gagné sa cause.

Où sont cette cohérence et cette normalisation que le gouvernement nous a assurées dans sa politique de poids et mesures? Cela est loin d'annoncer l'uniformité. Existe-t-il deux lois au Canada, une qui permet d'envoyer un ancien combattant en prison à cause d'une loi provinciale du système métrique que le gouvernement fédéral a imposée au gouvernement provincial, et une autre loi qui permet de laisser en liberté celui qui a été pris à enfreindre la loi fédérale elle-même qui utilise le système impérial? Est-ce là la société juste?